



DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL

SUR LES RISQUES MAJEURS



2ème Edition : Mars 2018

COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER



« Il vaut mieux prévenir que guérir ». Derrière cet adage bien connu de tous se cache une réalité que nous avons souhaité mettre en pratique à travers le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.). La sécurité est l'affaire de tous. Les risques (feux de forêt, tempêtes, inondations, mouvements de terrains, bactériologiques...) nous les connaissons et malheureusement nul n'en est à l'abri. C'est pourquoi, nous devons tout faire pour les minimiser, et si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

C'est donc dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré le DICRIM afin de vous sensibiliser sur les risques encourus et surtout les moyens et les méthodes à mettre en œuvre en cas de survenue de tels risques.

Parallèlement à ce travail d'information, Soulac-sur-Mer a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde ayant pour objectif l'organisation des secours, au niveau communal, en cas d'événement grave, car à chaque risque correspondent des consignes particulières qu'il convient de connaître et de respecter pour se protéger.

Acquérir les bons réflexes c'est être acteur de sa propre sécurité et de celle d'autrui. A chacun d'anticiper et d'agir.

C'est l'objet de cette nouvelle édition du DICRIM qui se veut plus claire et plus complète.

Xavier PINTAT

Maire de Soulac-sur-Mer

Sénateur honoraire de la Gironde



Edito du Maire p 02

Sommaire p 03

Le risque majeur p 04



Le Plan Communal de Sauvegarde p 05

Les moyens d'alerte p 06



Les centres d'accueil d'urgence p 07



LES RISQUES MAJEURS



Le risque Inondation p 08



Le risque Incendie de forêt p 10



Le risque Sismique p 11

Le risque Mouvement de terrain p 12



Le risque Phénomènes littoraux : Erosion marine
et avancée dunaire p 13



Le risque Pollution maritime ou fluviale p 14



Le risque Transport de matières dangereuses p 15



Le risque Nucléaire p 16



Le risque Météorologique Tempête p 17



Le risque Météorologique Canicule /grand froid p 18



Le risque Attaque terroriste p 19



Les risques Pandémiques, épidémiques et
Bactériologiques p 20

Les consignes générales de sécurité p 21

Numéros d'urgence / Pour en savoir plus p 22

Le risque majeur

L'existence du risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique (Résultat de l'activité humaine) : **l'aléa** ;
- d'autre part l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une **faible fréquence** : l'Homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- une **énorme gravité** : des dommages importants aux biens et à l'environnement, des victimes.

A quels risques est exposée la commune de Soulac sur mer ?



Inondation



Incendie de forêt



Sismique



Mouvement de terrain



Phénomènes littoraux - Erosion / Avancée dunaire



Pollution marine



Transports de Matières Dangereuses



Nucléaire



Météorologique : tempête



Météorologique : canicule - grand froid



Attaque terroriste



Pandémie, épidémies et bactériologiques

Les **services de secours** et les **services communaux** ont un même objectif : **Protéger les personnes, les biens et l'environnement.**

- Le rôle des services communaux est d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population (mise en sécurité, régulation de la circulation, soutien aux personnes en difficulté). Ces mesures sont contenues dans un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Le PCS est un plan **opérationnel** de gestion des crises à l'échelon communal. Il est déclenché par le **Maire** ou à la demande de **l'autorité préfectorale**.

- Le rôle des services de secours est de protéger, de soigner et d'évacuer d'urgence si nécessaire.



Le PCS organise les services de la commune face à la crise.

Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, service de secours...).



Beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé et d'adapter ses activités.

La sécurité est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

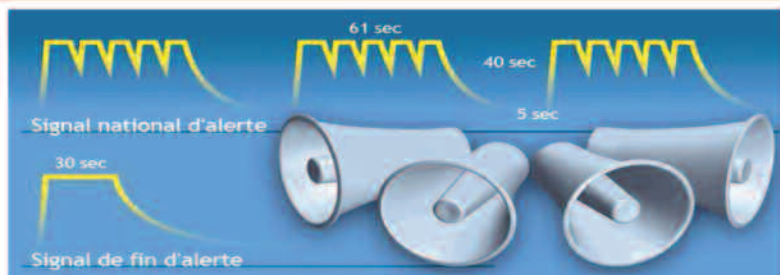


En cas d'événement grave, l'alerte à la population est de la **responsabilité de l'Etat et du Maire**. Selon la nature de l'événement, les services municipaux disposent de différents moyens d'alerte pour informer la population, quelque soit la nature du danger.

Les moyens d'alerte mis en place sur la commune sont les suivants :

- **Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)**
- **Véhicule équipé d'un mégaphone**
- **Système d'appels en masse** : envoi d'un message d'alerte sur les téléphones portables. Si vous souhaitez en bénéficier, vous pouvez vous inscrire directement à la mairie, à la Police Municipale.
Ce service est gratuit.

Focus sur le Système d'Alerte et d'Information des Populations



Le signal émis par le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) est une sirène au son modulé, montant et descendant, qui comporte **3 séquences d'une minute et 41 secondes** (61 secondes + 40 secondes descendantes), **séparées par un silence de 5 secondes**.

La fin de l'alerte est annoncée par **un signal continu de 30 secondes**.



- POINT(S) DE RASSEMBLEMENTS ET D'HÉBERGEMENT:**

Ce sont des lieux destinés à accueillir le public évacué lors d'un danger immédiat ou pour procéder à la distribution d'eau ou de matériel, par exemple.

Le(s) point(s) de rassemblement de la commune sont :

- le Palais des Congrès
- la salle Notre-Dame
- la salle Socioculturelle
- le Gymnase

Ce sont les moyens d'accueil de la commune mis à disposition ,si nécessaire.

Palais des Congrès



Salle Notre Dame



Salle Socioculturelle



Gymnase





Définition :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

Sur la commune, le risque inondation peut survenir par:

- **Submersion: l'estuaire de la Gironde sort de son lit.**

Il s'agit d'une inondation temporaire de la zone située en bords d'estuaire, résultant de la conjonction de plusieurs phénomènes: un coefficient de marée élevé, pleine mer, un vent fort ainsi qu'une surcote due à une dépression atmosphérique.

- **Ruissellement:** l'eau ruisselle sur les zones imperméables.

Ces deux phénomènes sont provoqués en général par des pluies importantes et durables ou intenses et brèves.

Les quartiers concernés par le risque inondation sont Neyran, la Runde, le Palu de Lilhan, le jeune Soulac, l'Estelle et les Arrecoins : La façade estuarienne

Vigilance inondation : vigicrues

« Vigicrues » est un système de prévision des crues dont l'objectif est d'informer tous les publics intéressés en cas de risque de crues sur les cours d'eau surveillés par l'Etat.

Il est accessible sur le site www.vigicrues.gouv.fr

L'estuaire de la Gironde est inclus dans ce dispositif de surveillance. Une couleur est attribuée selon le niveau de vigilance:



Une **vigilance absolue s'impose**, risque de **crue majeure**. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



Soyez très vigilant, risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes



Soyez attentif, risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières



Pas de vigilance particulière.



Que faire ?

Avant

- S'informer sur le risque
- Connaître les dispositifs d'alerte
- Prévoir les moyens d'évacuation
- Garer les véhicules dans un endroit sûr
- Déplacer hors d'atteinte les objets précieux et les produits polluants
- Rassembler votre kit d'urgence (voir p.20)

Pendant

- S'informer de la situation, écouter la radio
- Ne pas fermer tous vos volets électriques (au risque de rester piégé à l'intérieur, en cas de coupure de courant)
- Couper l'électricité et le gaz
- Aller sur les points hauts (étage de maison, colline)
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- En cas de déplacement forcé: être très prudent, respecter les déviations mises en place
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques

Après

- Prendre des photos des dégâts
- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer que l'eau est potable (Mairie)
- Chauffer dès que possible
- Ne remettre l'électricité que si la maison est sèche

CONSIGNES DE SECURITE :



Montez dans les étages ou mettez vous en hauteur



Fermez portes et fenêtres



Coupez gaz et électricité



Ecoutez la radio



Ne vous déplacez pas



N'allez pas chercher vos enfants



N'encombrez pas les lignes téléphoniques

Risque Incendie de forêt



Définition :

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une **surface minimale d'un hectare** d'un seul tenant et qu'une partie au moins des **étages arbustifs ou arborés est détruite**.

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

Que faire ?

Avant

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte.
- Entretenir les accès pour les pompiers.
- Débroussailler autour de la maison, maintenir les feuillages à plus de 3m de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprés).

Pendant

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les instructions des pompiers.

Si vous êtes en voiture :

- Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme.
- S'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares.

Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- N'évacuer que sur ordre des autorités.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner du bâtiment.
- Ouvrir le portail pour faciliter l'accès aux pompiers.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air.



Après

- Sortir protégé.
- Eteindre les foyers résiduels, inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises.

CONSIGNES DE SECURITE :



Montez dans les étages



Fermez portes et fenêtres



Coupez gaz et électricité



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'encombrez pas les lignes téléphoniques



Définition :

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une **fracture brutale** des roches en profondeur le long d'une **faille** se prolongeant parfois jusqu'en surface.

Que faire ?

Avant

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation.
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

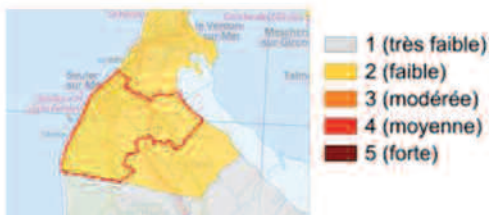
Pendant

Rester où l'on est :

- À l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments...).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

Après

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments...).
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver, prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.



CONSIGNES DE SECURITE :

PENDANT



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

APRES



Coupez gaz et électricité



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'encombrez pas les lignes téléphoniques

Risque Mouvement de terrain



Définition :

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte de neige, pluviométrie forte,...) ou anthropiques (terrassement, déboisement,...). Selon la vitesse de déplacement, 2 ensembles peuvent être distingués :

- **Les mouvements lents** : les affaissements, les tassements, le fluage, les glissements, le retrait-gonflement.
- **Les mouvements rapides** : les effondrements, les chutes de pierres ou de blocs, les éboulements, les laves torrentielles, les coulées boueuses.

Que faire ?

Avant

- S'informer des risques encourus.
- En cas de craquement inhabituel, évacuer immédiatement le bâtiment.
- Signaler à la Mairie l'apparition de fissures ou d'affaissement du sol.

Après

- Couper le gaz et l'électricité.
- Empêcher l'accès au public.
- Evaluer les dégâts et les dangers.
- Prévenir les autorités.

Pendant

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- À l'intérieur, évacuer l'habitation si elle est menacée ou sinon, s'abriter sous un meuble et s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur, s'écarter au plus vite de la zone dangereuse : fuir latéralement ou sinon s'abriter derrière un obstacle.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



CONSIGNES DE SECURITE :



Quitter le
bâtiment
endommagé



Couper
gaz et
électricité



Ecouter
la radio



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



N'encombrez
pas les lignes
téléphoniques



Définition :

Les phénomènes littoraux sont de deux ordres.

L'érosion marine se traduit par un déplacement, vers l'intérieur des terres, de la limite entre le domaine marin et le domaine continental. Ce recul de trait de côte, accompagné parfois de destruction d'équipements et de bâtiments côtiers, est accéléré lors des fortes tempêtes.

L'avancée dunaire, quant à elle, s'effectue de la même manière vers l'intérieur des terres, en raison de la poussée des vents et de la mer charriant du sable.

Le risque lié aux phénomènes littoraux est irrémédiable et prévisible sur plusieurs années. Ceux-ci connaissent en général une cinétique lente (remontée du niveau de la mer, déplacement des dunes), mais peuvent avoir des conséquences spectaculaires, voire brutales, lors de la conjonction de divers paramètres (tempête ou forte houle et grandes marées). Des reculs soudains peuvent engendrer de sérieux dommages aux personnes et aux biens.

Des actions préventives sont mise en œuvre :

Le Plan de Prévision des Risques Littoraux (PPRL) est un outil règlementaire visant à limiter dans une perspective de développement durable les conséquences humaines et économiques des catastrophes liées aux phénomènes littoraux. Il est élaboré et mis en application par l'Etat sous l'autorité du Préfet de département.

Des aménagements de protection sont mis en place, comme l'enrochement frontal de l'Amélie ou l'épi de Barriquand.

Les dunes sont entretenues ainsi que leur végétation.

Que faire ?

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Préserver la végétation sur les dunes en suivant les chemins balisés.

Pendant

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers.

CONSIGNES DE SECURITE :



Eloignez-vous
de la zone
concernée



Signalez toute situa-
tion de détresse

Risque Pollution fluviale ou maritime



Définition :

La pollution résulte de l'introduction directe ou indirecte de déchets, substances qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des effets nuisibles pour les ressources vivantes et les écosystèmes marins.

Cette pollution arrive dans l'estuaire ou les fleuves par le vecteur des eaux amont ou aval, des vents, de l'air en basse altitude ou par déversement direct. La pollution peut être accidentelle (naufrages d'un bâtiment transportant des produits toxiques) ou volontaire (dégazage de navire par exemple).



Plan POLMAR:

Le plan POLMAR (Pollution Maritime) est un plan d'intervention français déclenché par le Préfet en cas de pollution maritime accidentelle. Il sert à coordonner les hommes et à mobiliser les moyens de lutte.

Les secours ainsi que les Services de la mairie mettent en œuvre les moyens nécessaires à la restauration du milieu naturel d'origine.

Que faire ?

Pendant

- Prévenir la mairie en communiquant le lieu et la source de pollution si possible
- Signaler les écosystèmes sinistrés (faune et flore)
- Ne pas s'exposer pas à la pollution.
- Ne pas fumer à proximité de la pollution
- Se laver en cas de contact.
- Consulter un médecin si nécessaire

Après

- Attendre les consignes des autorités.
- Participer aux opérations de dépollution en suivant les consignes données

CONSIGNES DE SECURITE :



Signalez la
pollution



Eloignez-vous
de la zone
concernée



Ne fumez pas



Risque Transport de Matières Dangereuses

Définition :

C'est le risque d'accident se produisant lors du transport soit par **unité mobile** - voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime - soit par **lien fixe** - gazoduc, oléoduc - de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irréversibles pour la population, les biens et l'environnement.

Que faire ?

Avant

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses.

Les symboles de danger de l'ADR



Pendant

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux services de secours (112 ou 18).

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer).
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Dans tous les cas :

- Se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Après

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

CONSIGNES DE SECURITE :



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Confiner-vous



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'encombrez pas les lignes téléphoniques



Ne fumez pas et n'allumez pas de flamme



Définition :

Le risque provient de la survenance d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir :

- **Lors d'accidents de transport**, par route, rail, bateau, voire avion (aiguilles à usage médical par exemple) ;
- Lors d'**utilisations médicales ou industrielles** de radioéléments, tels les appareils de contrôle des soudures ;
- **En cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle**. L'exemple le plus grave d'un tel accident est celui survenu dans le complexe de Tchernobyl en Ukraine.

Que faire ?

- S'informer sur le risque, l'alerte et les consignes de sécurité.

Pendant

- Rejoindre immédiatement un local clos en respirant dans la mesure du possible à travers un linge humide et en fuyant selon un axe perpendiculaire au vent.
- Se confiner dans ce bâtiment en bouchant les arrivées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées) en arrêtant les ventilations et les climatisations.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ecouter la radio.

- Ne pas aller chercher ses enfant à l'école.
- Ne pas quitter son abri sans autorisation des pouvoirs publics.
- Si un ordre d'évacuation est donné, emporter son kit d'urgence.
- Eviter de téléphoner afin de laisser le réseau libre pour les secours.

Après

- Dès la fin de l'alerte, aérer le local de confinement.



CONSIGNES DE SECURITE :



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Confiniez-vous



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'encombrez pas les lignes téléphoniques



Ne fumez pas et n'allumez pas de flamme



Définition :

Il s'agit d'une violente perturbation atmosphérique accompagnée de forts vents et de pluies abondantes. Le seuil au-delà duquel on parle de tempête a été fixé à 89 km/h (10 sur l'échelle de Beaufort), avec des rafales à 100 km/h dans l'intérieur des terres et 120 km/h sur les côtes.

Une tempête peut entraîner un risque d'inondation, (cf. fiche risque inondation).

Que faire ?

Avant

- Ranger et fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, contacter l'organisme gestionnaire.
- **S'éloigner des bords de mer et des lacs.**
- **Annuler les sorties en mer ou en rivière.**
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel.

En cas d'obligation de déplacement :

- Se limiter au strict indispensable en évitant les secteurs forestiers et signaler son départ et sa destination à ses proches.

Pendant

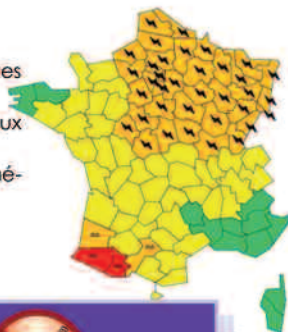
- **Restez chez soi.** Se mettre à l'écoute d'une station radio locale.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures
- Débrancher les appareils électriques.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Ne pas s'abriter sous un arbre.

Après

- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés
- Couper les branches qui menacent de s'abattre (faire appel à un professionnel si nécessaire)
- Prendre des photos des dégâts.

Vigilance météorologique

-  **Une vigilance absolue s'impose**, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
-  **Pas de vigilance particulière.**



CONSIGNES DE SECURITE :



Quittez le bâtiment endommagé



Coupez gaz et électricité



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'encombrez pas les lignes téléphoniques



Définition :

La **canicule** est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Elle fait partie des risques signalés par Météo France dans ses prévisions de vigilances météorologiques.

Le **grand froid** est un phénomène météorologique caractérisé par une chute importante des températures aussi bien la nuit que le jour sur une durée de plusieurs jours.

Que faire ?

Canicule

- Je mouille ma peau plusieurs fois par jour.
- J'assure une légère ventilation.
- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement.
- Je bois environ 1,5L d'eau par jour, pas d'alcool.
- Je donne des nouvelles à mon entourage.

Grand froid

- Je suis attentif aux enfants et personnes âgées.
- J'évite l'exposition au froid. Et je ne sors pas bébé même bien couvert.
- Je prévois un habillement adéquat : plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie et couvrant la tête et les mains.
- Je ne bois pas d'alcool.
- J'évite les efforts brusques..
- Je prévois une pelle à neige et du sel de déneigement.
- Avant de me déplacer en voiture, je me renseigne sur l'état des routes et la météo.
- Je ne monte pas sur les toits.
- Je ne stationne pas sous les lignes électriques en cas de neige abondantes.

Les personnes à risques :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Les nourissons, les enfants.
- Les femmes enceintes.



CONSIGNES DE SECURITE :



S'abritez ou restez chez vous aux heures les plus chaudes.



Fermez fenêtres et portes



Buvez de l'eau régulièrement



Appelez les secours en cas de malaise ET/OU signalez-vous à la mairie si vous êtes isolé





RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET ORIENTER LES FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)

• Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

• Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre

• Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux

• Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Risque Pandémique, épidémique et bactériologique



Définition :

Une **épidémie** est une propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion à un grand nombre de personnes d'une région.

Une **pandémie** est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète.

Une **endémie** est une persistance dans une région d'une maladie qui se manifeste en permanence ou périodiquement.

La **pollution du réseau d'eau potable** est une altération qui rend son utilisation dangereuse. Elle a pour origine principale l'activité humaine, les industries, l'agriculture et la malveillance.

Que faire ?

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une lotion hydro alcoolique.
- Evitez tout contact avec une personne malade et si vous êtes malade, limitez les contacts avec votre entourage.
- Lorsque vous éternuez ou toussiez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche.
- Utilisez un mouchoir à usage unique que vous prendrez soin de jeter dans une poubelle dotée d'un couvercle de fermeture.
- En cas de symptômes correspondant à l'alerte, appelez votre médecin traitant (contactez le 15 uniquement en cas d'urgence).
- Buvez et cuisinez exclusivement avec l'eau de source ou minérale en bouteille.
- Suivez les consignes données par les autorités responsables (hygiène personnelle, ...)
- Respectez l'interdiction absolue de baignade sur les plages concernées qui seront balisées jusqu'à la levée de l'alerte.





Les consignes générales de sécurité

➤ AVANT

Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels. En fonction de l'évènement, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir aux besoins minimums, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Comment constituer mon Kit d'urgence ?

L'équipement à préparer à l'avance :

- ☐ **Pour me signaler auprès des secours** : torche, gilet fluorescent.
- ☐ **Pour subvenir aux besoins de nourriture** : 1 à 2 bouteilles d'eau par personne, aliments énergétiques, aliments pour bébé ou régime spécifique.
- ☐ **Pour administrer les premiers soins** : trousse médicale de 1^{er} soin.
- ☐ **Pour quitter mon habitation** : photocopie des papiers administratifs, double des clés de la voiture et de la maison, un peu d'argent liquide.
- ☐ **Pour rester informé de l'évolution de l'évènement** : radio à piles.
- ☐ **Pour me préserver du froid et conserver un minimum d'hygiène** : vêtements chauds, couverture de survie, brosse à dents, serviettes, couches...
- ☐ **Pour m'occuper durant la mise à l'abri ou sur le lieu de l'évacuation** : jeux pour enfants et adultes, livres...
- ☐ **Pour pouvoir prétendre à une indemnisation** : photocopie des contrats d'assurance, appareil photo.

L'équipement à prendre à la dernière minute :

- ☐ Téléphone portable, chargeur.
- ☐ Médicaments spécifiques (diabète, allergies...).
- ☐ Papier d'identité, chéquier et carte bancaire.



NUMEROS D'URGENCE

Numéros d'urgence européen	112
Sapeurs pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15



NUMEROS UTILES

Mairie de Soulac-sur-Mer	05 56 73 29 29
Préfecture Gironde	05 56 90 60 60
Police Municipale	05 56 73 29 15
Urgence sécurité électricité	0 800 47 33 33
Urgence sécurité eau	05 56 09 85 77 / 06 10 10 42 36

RADIOS LOCALES

France Bleue :	101.6 MHz
France Inter :	92.4 MHz

SITES INTERNET

Portail national de la prévention des risques majeur

www.prim.net

Vigicrues - Site d'information sur le risque de crues

www.vigicrues.gouv.fr

DREAL Nouvelle Aquitaine

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/

Préfecture Gironde

www.gironde.gouv.fr



Il est proposé aux **personnes vulnérables** de communiquer leurs coordonnées à la Mairie, afin d'apparaître dans le registre des personnes sensibles. Ce registre est confidentiel. Il permet une **information ciblée** en cas de phénomène exceptionnel (canicule, tempête...) **❖ Ce service est gratuit ❖**
Inscription à l'accueil de la Mairie ou en téléchargeant le formulaire sur le site <http://www.mairie-soulac.fr/vivre-a-soulac/affaires-sociales/fonctionnement-du-ccas.html>





Mairie - 2, rue de l'Hôtel de Ville - BP 25
33780 SOULAC-SUR-MER
Tél. 05 56 73 29 29 - Fax. 05 56 73 29 00
www.mairie-soulac.fr